

Le comité central de l'Alliance des samaritains

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

village neuchâtelois de Cornaux voulait aussi avoir sa petite société de samaritains. Un cours de pansements et de premiers secours avait réuni plusieurs auditeurs, et ceux-ci viennent de se grouper et de former la Section des samaritains de Cornaux. La jeune section vient de faire adopter ses statuts par l'Alliance des samaritains suisses, et nous ne doutons pas qu'elle prospère sous la présidence de M. Schaeffer, moniteur-samaritain à Cornaux.

Samaritains de Fribourg. — M. le D^r Weissenbach, l'infatigable et dévoué maître des samaritains fribourgeois, vient de terminer un cours français, après avoir donné un cours en langue allemande au commencement de l'année.

Grâce à lui et grâce à l'excellent président de la Société des samaritains de Fribourg, cette section active continue à se développer d'une façon réjouissante; elle compte aujourd'hui près de 90 membres actifs. Le 17 avril, elle a ouvert un magasin d'objets sanitaires, qui seront loués ou prêtés à ceux qui en auront besoin; les demandes se faisaient de plus en plus nombreuses, aussi est-il hors de doute que cette institution, créée par les samaritains de Fribourg, rendra les plus grands services.

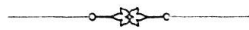
Société militaire sanitaire suisse. — Un tableau synoptique concernant l'activité de cette société vient d'être publié. Nous y voyons que

la Société militaire sanitaire compte actuellement 795 membres actifs et plus de 1400 membres passifs et honoraires. Ces membres se répartissent sur 28 sections. La plus florissante paraît être celle de Bâle, avec 102 membres actifs, tandis que les deux plus petites sections ne comptent chacune que 6 membres; ce sont celles de Lichtensteig et de Trins.

Le nombre de conférences et de cours donnés par les sections en 1910, est de près de 500, ayant réuni 7149 auditeurs. La fortune des sections atteignait à la fin de décembre dernier fr. 7530.

Croix-Rouge glaronnaise. — Cette société active, présidée par M. le D^r de Tscharnet, à Glaris, a prévu, pour l'exercice 1911, plusieurs cours de samaritains, deux cours pour soins des malades à domicile, un ou deux cours anti-tuberculeux, servant à seconder la lutte contre la tuberculose dans le canton de Glaris. Il sera fait des achats mobiliers pour le lazaret, et l'acquisition de deux fourgons de colonnes, munis de leurs brancards roulants, est aussi prévue.

M^{lle} Sturzenegger qui, munie d'une recommandation du médecin en chef de notre armée, avait suivi jadis les opérations de la Croix-Rouge japonaise, a fait dernièrement une très intéressante conférence avec projections sur la Croix-Rouge en Extrême-Orient.



Le Comité central de l'Alliance des samaritains

avise les sections que le caissier central fera rentrer sous peu les **cotisations pour l'année 1911**. Il sera donc perçu 30 centimes par membre actif, plus la cotisation réglementaire que chaque section doit à la Croix-Rouge comme membre corporatif. Les sections qui auraient l'intention de verser une contribution plus élevée que celle de fr. 5. — prévue par les statuts, en faveur de la Croix-Rouge, voudront bien en aviser le caissier central.

Les versements seront pris en **remboursement** adressés aux présidents des sections.

Le caissier central:
EMILE RAUBER.

Le président central:
A. GANTNER.